

La flûte

VOLUME 65, N° 1, Mai 2009

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

La sécurité à Montréal

Un investissement
rentable



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

15^e édition

Fête champêtre

Le samedi 4 juillet 2009 • 10h à 16h30 Parc Angrignon de Montréal

du plaisir à profusion!

Tours de poney
et de calèche

Spectacle

Zoo

Maquilleurs

Jeux gonflables
géants

Mur d'escalade

Gâteries et
rafraîchissements

Prix de présence
pour les enfants!

Billets disponibles
auprès de votre représentant
syndical dès le 1^{er} juin 2009

Renseignements :
Monique Beaudry
ou Michel Caza
514 527-4161



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

Journée organisée en collaboration avec la



Caisse Desjardins des
policiers et policières



« La Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. »

Article 2.01, Statuts et Règlements de la FPPM



Président
Yves Francoeur

Vice-président exécutif
Pierre-David Tremblay

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie
Denis Monet

Vice-président
aux Relations de travail
Martin Roy

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres
Robert Boulé

Vice-président à la Recherche
et aux communications
Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur
Mario Lanoie

Coordonnateur et corédacteur
Martin Desrochers

Collaborateurs
Jean-François Cimon, Steeve Lagueur

Révision
Danielle Lanthier

Conception graphique
Quatre-Quarts

Photos couverture
Luc Laforce de Rue Frontenac
(ruefrontenac.com) et Matthieu Wagner

Imprimerie
Imprimerie R.M. Hébert inc.

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage : 8700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830
www.fppm.qc.ca

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. ».



Dépôt légal :
Bibliothèque nationale
du Québec
ISBN 0380-6548

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

Investir maintenant pour protéger l'avenir

Le sentiment de sécurité des citoyens et des citoyennes a-t-il un prix? Des policiers et policières bien formés et disposant des meilleurs outils, une relève assurée, une rémunération concurrentielle qui tient compte de l'intensité et de la complexité de Montréal, est-ce un luxe? On dira que la réponse est dans la question. Mais vous constaterez à la lecture de ce numéro que cette réponse peut également se manifester sous plusieurs angles.

Si nous avons su dénouer l'impasse qui pesait sur le processus de renouvellement de notre convention collective, la Fraternité a également l'intention de militer pour que le niveau de sécurité publique de Montréal soit maintenu et amélioré. La sécurité de tous les citoyens et de toutes les citoyennes n'est pas une dépense compressible. C'est un investissement dans l'avenir.

La rédaction

- 2 Actualités : de l'action, des coupures et bien d'autres choses...
- 6 Paroles de président : impasse dénouée!
- 8 Paroles de président : lettre au maire...
- 10 Relations de travail : un séisme appelé *sentence Hamelin*
- 12 Émeute de Montréal-Nord : un rapport qui a du tonus...
- 14 Services aux membres : de bons conseils et quelques rappels
- 20 SST : encore un *passé proche*...
- 21 Vie spirituelle
- 24 Hockey : fin de saison intense!
- 26 Nouvelles de l'APPRM



Manifestation du 15 mars

Le COBP récidive

Encore cette année, le 15 mars aura été l'occasion de constater l'évidence : Montréal se distingue du reste du Québec en matière de travail policier. Des manifestations de cette envergure ne se produisent – sur une base récurrente – qu'à Montréal.

Heureusement, grâce au travail impeccable de nos policiers et policières, les choses se seront aussi bien déroulées que possible. D'ailleurs, le président de la Fraternité a saisi l'occasion d'exprimer sa fierté du travail accompli. Mais si les manifestants n'ont pas eu bonne presse et que le pire a été évité grâce au professionnalisme des policiers et policières, les événements du 15 mars dernier ont aussi permis de rappeler les difficultés particulières rencontrées à Montréal.

La différence Montréal

En effet, dans la métropole, nous sommes appelés à agir sur plus de 1 500 services d'ordre par année. En outre, ce n'est qu'à Montréal que l'on retrouve un niveau si élevé d'intensité des problématiques sociales. Que l'on pense aux gangs de rue, à la concentration de pauvreté dans certains secteurs ou encore à la diversité culturelle qui pose également des défis d'adaptation aux policiers et aux policières, on ne peut nier que les forces de l'ordre de Montréal sont sollicitées sur un plus large registre qu'ailleurs au Québec. C'est ce qui nous amène à demander une reconnaissance concrète et financière du niveau de difficulté supplémentaire que nous avons à gérer quotidiennement.

Plus d'outils...

Cette manifestation aura également été un exemple de ce qui nous amène à demander des outils additionnels. On pense notamment à un règlement interdisant le port injustifié de masques lors d'une manifestation ainsi qu'à l'interdiction d'insulter les agents de la paix. Le plus tôt sera le mieux!



Des coupes de 13,8 millions au SPVM

Un manque de vision qui coûtera cher aux contribuables montréalais

Comme vous le savez, le SPVM a reçu comme mandat de l'Hôtel de Ville de sabrer 13,8 millions de dollars dans ses dépenses. La Fraternité s'est énergiquement positionnée contre cette atteinte au niveau de sécurité des Montréalais et des Montréalaises. En effet, avec de telles ponctions dans le budget du SPVM, la Fraternité estime que les niveaux de service baisseront et que les effectifs ne pourront être soutenus, faute de ressources suffisantes. Malheureusement, on en ressent déjà les effets sur les policiers et les policières temporaires, qui, après avoir été formés par les taxes des contribuables de Montréal, sont de plus en plus attirés par les autres corps de police. Selon la Fraternité, il s'agit d'économies de bouts de chandelles qui témoignent d'un certain manque de vision. Plus de détails dans le texte de notre président en page 8.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Contre des manifestants violents, des équipements adéquats

Samedi le 14 mars dernier, la Fraternité a déposé – devant un inspecteur de la CSST – une plainte alléguant l'insuffisance d'équipements et de formation pour faire face à des manifestations à haut risque.

En effet, seulement 175 policiers et policières disposent de l'équipement des groupes d'intervention. Les policiers et policières appelés en support et provenant majoritairement des postes de quartier ne sont équipés que d'un bâton de 36 pouces, d'un casque anti-émeute et disposent d'une formation minimale en contrôle de foule. Compte tenu du rôle que ceux et celles appelés à intervenir doivent jouer dans les manifestations à haut risque, la Fraternité estime qu'ils doivent bénéficier d'une formation plus technique sur les méthodes de contrôle de foule et qu'une mise à niveau annuelle serait opportune. Un plan de formation est actuellement en cours : un pas dans la bonne direction.

LA FÊTE CHAMPÊTRE

Elle aura lieu le **4 juillet** et non le 11 juillet, tel qu'indiqué dans l'agenda des délégués et dans l'aide-mémoire. Nous sommes désolés pour cette malencontreuse erreur!



JOURNÉE RECONNAISSANCE

Une matinée pour dire merci!

Cette année encore, nous avons pris le temps de dire merci aux bénévoles qui font de la journée des fèves au lard un si grand succès. La vente de repas de fèves au lard sur le territoire de Montréal permet à la Fraternité d'amasser des sous qui sont distribués, par l'entremise de son Fonds humanitaire et des PDQ, à plus de 150 organismes de bienfaisance.

Lors de la dernière édition de l'évènement, le 3 octobre dernier, c'est près de **20 000 repas** qui ont été vendus et livrés. Depuis dix ans, c'est près **d'un million de dollars** qui ont été versés aux organismes! Nous en avons profité pour rendre hommage à Rodger Brulotte, qui est président de cette journée depuis 1999. Merci Roger!



Le record 2008 du plus grand nombre de repas vendus appartient à M. Tony Loffreda, de la Banque Royale du Canada, qui a financé 714 des 2285 repas vendus par le PDQ 1. Sur la photo, dans l'ordre habituel, on retrouve **Yves Francoeur**, président de la Fraternité, **Marc St-Cyr**, commandant du PDQ 1, **Tony Loffreda**, de la Banque Royale du Canada, **Rodger Brulotte** et, finalement, **Roberto Del Papa** (le grand manitou de l'opération au PDQ 1) et **Jean-Pierre Lévis**, tous les deux agents sociocommunautaires au PDQ 1.

RASE-O-THON 2009

Policiers contre le cancer: objectif dépassé

Si l'objectif était de 60 000 \$, c'est plutôt 73 000 \$ qui ont été amassés grâce à 65 participants, dont 17 du SPVM. C'est le poste de quartier 35 qui a été le mieux représenté, avec 6 policiers venus se faire raser ensemble. Ayant établi la règle qu'à chaque fois que 200 \$ étaient amassés, une nouvelle personne se joindrait au groupe pour se faire raser à son tour, ils ont amassé plus de 4 000 \$! Bravo!



Véronique G. Brochu, pendant



Véronique G. Brochu, après

BAL DE LA FRATERNITÉ

Un franc succès!

Le Bal de la Fraternité s'est tenu le 28 mars dernier et plus de 400 personnes y ont participé avec beaucoup d'enthousiasme. Une belle soirée à l'organisation impeccable!

Lors de cette soirée, plusieurs personnes ont été honorées pour la durée et la constance de leur implication syndicale. On les voit ici, immortalisés avec les membres du conseil de direction de la Fraternité.



Dans l'ordre habituel : **Martin Roy, Érick Lachapelle, Richard Abadie, Annik Neufeld, Yves Francoeur, Francine Béliveau, Luc Gendron, Pierre- David Tremblay, Hervé Giroux, Denis Monet, Pierre Juteau, Robert Boulé et Mario Lanoie.**

31^E OMNIUM DE GOLF DE LA FRATERNITÉ

Le vendredi 28 août 2009

Le tournoi aura lieu sur les deux terrains du Club de golf de Lachute ainsi que sur le terrain du Club Le Victorien. Un total de 480 joueurs seront accueillis et plus de 500 personnes partageront le souper!

Les billets sont en vente à la Fraternité au prix de 125 \$ auprès de Michel Caza et de Monique Beaudry.

Il reste encore quelques places pour le club *Le Victorien*. La journée comportera une levée de fonds qui aura notamment lieu sur les terrains. L'an passé, cette activité a permis de ramasser 18 000 \$, qui ont été versés au *Fonds humanitaire de la Fraternité* pour être redistribués dans la communauté. Sans compter qu'environ 200 prix seront remis en soirée!





Durée de la convention collective

L'impasse est

Il n'est pas toujours facile de plaire à tout le monde, surtout lorsque l'environnement juridique change subitement en notre défaveur et qu'il faut revoir la stratégie en cinquième vitesse.



La sentence Hamelin : un écueil que nous avons contourné. Cette sentence arbitrale, qui a émergé du dossier des pompiers de Montréal et qui a été invoquée contre nous, aurait eu pour effet de nous priver d'augmentations salariales jusqu'en 2011 ou 2012... Voir le texte « La sentence arbitrale Hamelin, survol d'un précédent à combattre » en page 10.

Mais nous avons su nous adapter à ce changement de parcours inattendu. En effet, le 2 avril dernier, une entente de propositions communes est intervenue avec l'employeur. Mais attention ! Il ne s'agit pas d'une entente sur la convention, mais bien d'une entente fixant des balises pour l'arbitre. En résumé, cette entente prévoit que :

- Avant la fin de l'année, l'arbitre rendra une décision sur les augmentations salariales et la prime de métropole (justifiée selon nous par les particularités montréalaises et nos responsabilités uniques) et ce, pour chacune des années 2007 à 2010 inclusivement.
- Les parties demanderont à l'arbitre d'entériner des propositions normatives portant notamment sur l'assistance judiciaire, la formation ainsi que les suspensions administratives, ces éléments étant applicables au moment où la décision sera rendue sur les salaires (donc en 2009).
- Dans un second temps, l'arbitre se prononcera sur les aspects non-salariaux de la convention collective mais seulement en ce qui a trait aux années 2011 et 2012.



dénouée

Concrètement...

En fait, cette entente de propositions communes à l'arbitre transforme les offres salariales de l'employeur en plancher. En pratique, nous sommes donc assurés d'un paiement rétroactif minimal de 2% pour l'année 2008, d'un autre minimum de 2% pour l'année 2009 ainsi que d'une autre augmentation minimale de 2% au 1^{er} janvier 2010.

Toujours au chapitre des augmentations de salaire, nos propres demandes sont quant à elles de 3% pour chacune des années 2007 à 2010 inclusivement et elles s'ajoutent à une demande de *prime de métropole* de 1,5%, applicable dès le 1^{er} janvier 2007.

Trois choix s'offrent donc à l'arbitre : opter pour la position de l'employeur, opter pour la position du syndicat ou encore, aller quelque part entre les deux.

Autrement dit, pour la période 2007 à 2010 inclusivement, cette approche nous assure en pratique d'une augmentation minimale de 6% tout en rendant possible une augmentation de 13,5%. De plus, l'entente de propositions communes garantit une décision rapide sur le salaire ainsi qu'une rétroaction et des augmentations salariales avant la fin de l'année en cours.

En outre, l'entente éradique la possibilité – jusqu'au 31 décembre 2010 – d'une augmentation de la prestation de travail, telle que demandée par l'employeur. Elle permet aussi d'esquiver l'échéance du régime de retraite du 31 décembre 2011. Car nous n'avons aucune intention de négocier la convention collective de pair avec le régime de retraite !

En contrepartie

Évidemment, nous avons concédé quelque chose en contrepartie : la fin des moyens de pression et l'engagement de ne pas les reprendre – du moins en raison de la convention collective – avant le 31 décembre 2010. Il faut bien comprendre que la Fraternité comptait de toute façon cesser les moyens de pression avec le début de la preuve économique devant l'arbitre... qui devait débiter à la fin avril 2009.

Et après ?

Nous recommencerons le processus habituel de cueillette des demandes et de ratification du nouveau cahier au début de l'été 2010 afin de le déposer 90 jours avant l'échéance de la convention collective, tel que prévu au Code du travail, soit vers le 1^{er} octobre 2010. Nous pourrons

ainsi, au besoin, recommencer des moyens de pression en lien avec le renouvellement de la convention, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour finir, je vous réitère que, malgré cette entente particulière intervenue dans un contexte juridique particulier, nous sommes disposés à nous asseoir en tout temps pour négocier. Mais comme vous le savez, *it takes two to tango* ! En attendant, nous nous sommes clairement aménagés la meilleure des voies possibles. 🍷

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Francoeur', written over a horizontal line.



La sécurité n'est pas une dépense compressible

J'ai récemment écrit au maire de Montréal afin de lui faire part des inquiétudes légitimes de la Fraternité quant aux coupures de 13,8 millions de dollars imposées au SPVM. En effet, nous sommes convaincus que la mairie a erré en appliquant des coupures mur à mur.

J'ai cru bon de conscientiser le maire Tremblay sur certains impacts des coupures qui ont été effectuées jusqu'à maintenant :

- fermeture partielle de la salle d'écoute électronique avec impact direct sur des enquêtes importantes ;
- conclusions d'enquêtes retardées faute de moyens efficaces pour les faire aboutir ;
- enquêtes d'envergure retardées lorsqu'elles ne sont pas financées par des fonds gouvernementaux spéciaux ;
- patrouille nautique passant de deux à un seul bateau ;
- effectifs ne pouvant probablement pas être soutenus efficacement, faute de ressources suffisantes ;
- policiers et policières temporaires qui, après avoir été formés par les taxes des contribuables de Montréal, sont recrutés par les autres corps de police qui leur offrent des postes permanents ;
- pression pour faire entrer plus de revenus dans les coffres, notamment par le biais des contraventions.

Ces coupures affectent le niveau de sécurité de la population et il était de mon devoir d'en faire part au maire. Parce que je crois que les citoyennes et les citoyens devraient pouvoir fréquenter tous leurs quartiers, tous les recoins de leur ville et utiliser les transports en commun à toute heure et en toute sécurité.

On aura beau doubler l'offre de transport en commun, développer un quartier des spectacles et bien des choses encore, mais ces efforts seront vains si les citoyennes et les citoyens ne peuvent pas circuler en toute sécurité, si les jeunes ne peuvent pas aller à l'école ou fréquenter les parcs, les arénes, les endroits publics sans se faire taxer ou intimider, ou si les personnes âgées ne se sentent pas en sécurité. En d'autres mots, j'ai souligné au maire que la sécurité publique n'est pas une dépense compressible. 🚫

Le Club de chasse et pêche

des policiers et policières de Montréal

50 ans de nature et d'aventure!

Devenez membre...

Le Club accueille non seulement les policiers et policières actifs et retraités du SPVM, mais aussi leurs amis. Informez-vous des conditions...

Réservez vite!

Nous offrons des périodes d'une semaine entre le 27 juin et le 5 septembre pour 4 personnes au coût de 275 \$. D'autres types de séjour sont aussi offerts.

Pensez à devenir membre

C'est avantageux et peu coûteux.

Frais d'inscription : 100 \$

Frais annuels : 250 \$

On vous attend!!!



Consultez la section sport et immobilier du babillard du SPVM pour connaître nos promotions ou communiquez avec Yvan St-Louis :
514 253-9061 (domicile) ou
514 280-0923 (bureau)
Téléavertisseur : 514 304-8631
yvan.st-Louis@spvm.qc.ca





La sentence arbitrale Hamelin

Survola d'un précédent

Le 18 mars 2009, l'arbitre M^e François Hamelin rendait une sentence interlocutoire sur la portée de la prochaine convention collective des Pompiers de Montréal. En raison de son importance, cette décision interlocutoire a déjà fait couler beaucoup d'encre. Et pour cause! Par un mécanisme juridique complexe, elle ouvre la porte à des sentences arbitrales ayant des effets sur six ans plutôt que sur trois...

Les faits et la position des parties

L'Association des Pompiers de Montréal et la Ville de Montréal ne s'entendaient pas sur le renouvellement de la convention collective expirée depuis le 31 décembre 2006. Les parties ont donc porté leur différend en arbitrage et ont, chacun de leur côté, proposé une convention collective à la portée différente.

Pour sa part, l'Association des Pompiers de Montréal proposait une convention collective de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2007 et se terminant le 31 décembre 2009. Quant à la Ville de Montréal, elle proposait une convention collective dont la durée serait également de trois ans, mais qui s'appliquerait à compter de la date où la sentence arbitrale serait rendue.

Toutefois, en raison de l'ampleur de la preuve et de la disponibilité des parties et du tribunal, la sentence ne pouvait pas être rendue avant le 31 décembre 2009. Sans le dire, c'est donc une convention collective dont la durée commencerait en 2010 pour se terminer en 2012 que la Ville de Montréal proposait.

Survola de la décision

Dans une décision assez courte, l'arbitre Hamelin conclut que c'est la position de la Ville de Montréal qui devait l'emporter. Il fixe donc la durée de la convention collective à trois ans, mais en déterminant que

celle-ci entrerait en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 pour se terminer le 31 décembre 2012.

En pratique, l'arbitre conclut qu'il dispose de la même autorité que celle accordée aux parties par le Code du travail pour fixer le moment où la convention collective entre en vigueur. La seule limite qu'il voit est qu'une sentence arbitrale doit avoir une durée minimale d'un an et maximale de trois ans.

Toujours selon l'arbitre Hamelin, quand il s'agit d'une entente entre les parties, cette date d'entrée en vigueur peut être la date qui suit celle de la convention collective expirée, ou encore la date où intervient l'entente entre les parties sur le renouvellement de la convention collective, ou encore, finalement, n'importe quelle autre date qui convient aux parties.

Si l'arbitre reconnaît que les parties s'entendent généralement pour que le renouvellement de la convention collective entre en vigueur à la date d'expiration de la convention collective précédente (ce qui comporte la plupart du temps un caractère rétroactif), à ses yeux, cela ne doit toutefois pas devenir automatique.

Dans le cas qui l'occupe, soit celui des pompiers, il se dit préoccupé par les délais encourus, lesquels font en sorte que la sentence arbitrale ne puisse être rendue avant le 31 décembre 2009. Autrement dit, il se dit préoccupé par le fait que sa

MARTIN ROY
VICE-PRÉSIDENT
AUX RELATIONS DE TRAVAIL
AVEC LE COLLABORATION DE
M^e LAURENT ROY



à combattre

sentence arbitrale soit expirée avant d'avoir été rendue. Quant aux parties, elles seraient obligées de renégocier leur convention collective avant que la sentence ne soit rendue.

Il faut pourtant souligner à grands traits que rien dans le Code du travail n'oblige les parties à renégocier une convention collective avant que la sentence arbitrale ne soit rendue!

La question des salaires pour le période 2007-2009

L'arbitre précise que sa sentence ne doit pas empêcher les pompiers de recevoir les augmentations salariales auxquelles ils auraient normalement eu droit entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2009 si, au terme de l'ancienne convention collective, la nouvelle convention collective était entrée en vigueur. Comme les parties ne s'opposaient pas à ce que l'arbitre détermine les salaires applicables aux pompiers de Montréal pour les années 2007, 2008 et 2009, il a déclaré avoir compétence pour en disposer. **L'arbitre se trouve donc à statuer pour la période allant de 2007 à 2012 inclusivement!**

La sentence Hamelin : une décision surprenante!

Cette décision est surprenante à plus d'un titre. D'abord, quant à l'analyse de la jurisprudence, M^e Hamelin présente l'affaire

comme s'il s'agissait d'un débat relativement peu documenté. Il cite deux décisions arbitrales : l'une qui favorise la thèse de l'employeur et l'autre qui supporte celle du syndicat. Pour lui, il s'agit d'un match nul...

Il faut dire que les deux parties se sont pour ainsi dire contentées de déposer seulement deux sentences. Manifestement, l'information juridique à la disposition du décideur était incomplète... Car le poids de trente ans de jurisprudence favorisait nettement la position syndicale, tout comme les signaux qui avaient clairement été lancés par le législateur. En effet, en modifiant le Code du travail en 2001, le législateur s'était trouvé à valider la jurisprudence quasi unanime favorisant la position syndicale.

Tolérer un « no mens'land »?

Ce qu'il faut en outre déplorer, c'est qu'en agissant comme il l'a fait, l'arbitre a omis de qualifier la période comprise entre la date de la convention collective expirée et celle où sa sentence commence à produire ses effets, c'est-à-dire entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2010.

Or, en ne se prononçant pas sur les conditions de travail couvrant la période 2007-2009, il se trouvait à maintenir le *statu quo*, ce qui revient malgré tout à imposer des conditions de travail pour une période donnée. La convention collective

des pompiers est donc en réalité une convention collective dont la durée est de six ans.

Qu'arrivera-t-il si les employeurs, pour amadouer les arbitres et les inviter à opérer un revirement jurisprudentiel, retournent ensuite leur veste et n'acceptent plus que les arbitres se prononcent sur les salaires de la période précédant la sentence?

En conclusion

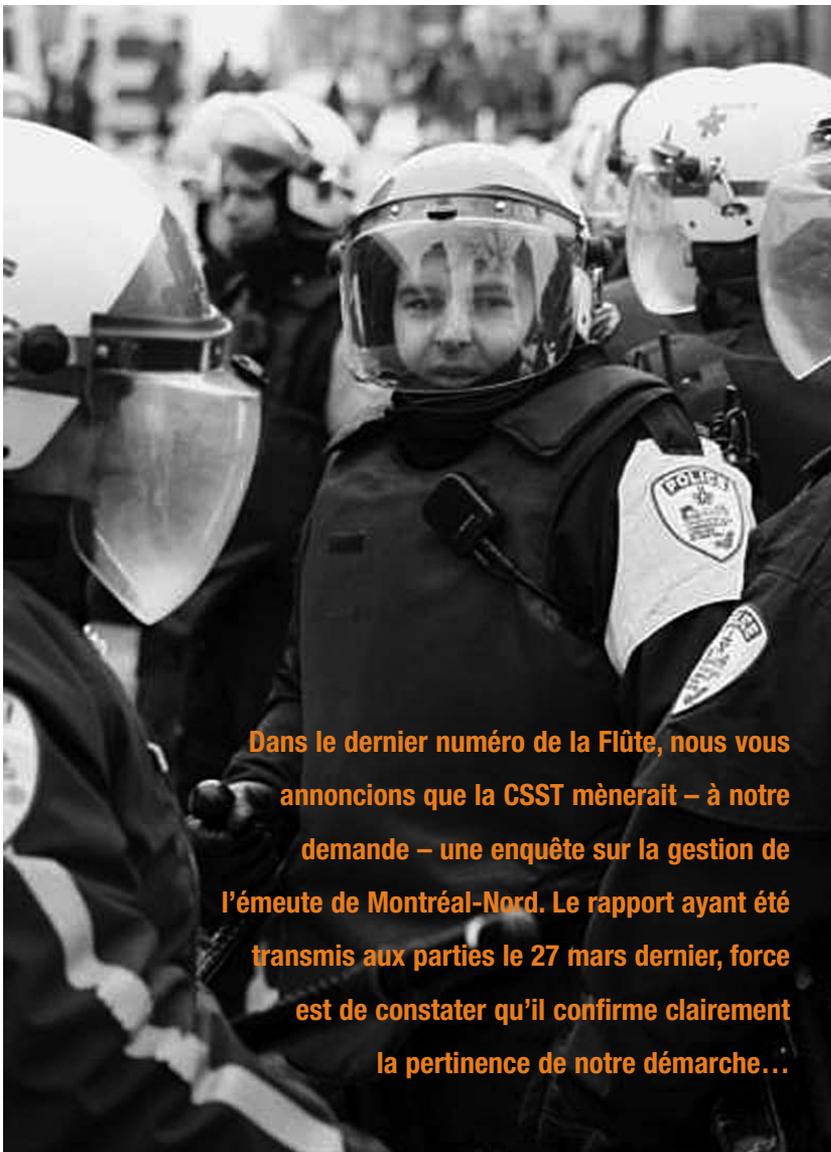
Seul le temps nous dira si la sentence Hamelin ne constitue qu'un feu de paille. Mais pour l'instant, elle ébranle les colonnes du temple et crée une tempête aux conséquences inusitées. Partout au Québec, les Villes modifient leurs propositions pour s'ajuster à cette sentence qui, comme chacun s'en doute bien, fait leur affaire.

Soyez assuré que la Fraternité prend les moyens pour qu'elle soit ardemment combattue. Car sans fermer la porte à des sentences arbitrales ayant des effets sur six ans plutôt que trois, les employeurs pourraient se demander : pourquoi négocier pour une période de trois ans quand un arbitre peut trancher pour six ans? 🗳️



L'émeute de Montréal-Nord

Un rapport



Dans le dernier numéro de la Flûte, nous vous annonçons que la CSST mènerait – à notre demande – une enquête sur la gestion de l'émeute de Montréal-Nord. Le rapport ayant été transmis aux parties le 27 mars dernier, force est de constater qu'il confirme clairement la pertinence de notre démarche...

Après avoir fait une analyse détaillée des événements du 10 août 2008, les inspecteurs en charge du dossier ont posé un diagnostic saisissant en faisant ressortir les déficiences opérationnelles de la gestion de l'émeute. **En résumé, les principaux jalons de la soirée sont relatés ainsi :**

- dégénérescence de la situation à partir de 21 h suite à une perte de contrôle due à une mauvaise planification de l'opération (déploiement inadéquat des effectifs/équipement de protection individuelle non disponible/point de regroupement initial mal planifié/communication des informations partielle/directives transmises incomplètes)
- évolution du niveau d'hostilité et d'agressivité dans la foule entre 17 h et 19 h
- arrivée significative de renforts entre 21 h 00 et 22 h 00
- absence d'analyse de risque lors de la planification, lors de l'opération et suite à la blessure par balle d'une policière



saisissant

- absence d'intervention suite aux coups de feu
- absence d'application de politique et de procédure lorsqu'un coup de feu est tiré en public (409)
- confusion dans les ordres
- absence du journal des activités opérationnelles avant 23 h 38
- poursuite des interventions dans un périmètre où un ou des tireurs sont présents
- ouverture tardive du CCTI

Dans leurs conclusions, les inspecteurs réfèrent à l'objet de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et aux obligations spécifiques de l'employeur. Ils évoquent également le mode de fonctionnement du Service des incendies de Montréal lors d'événements majeurs en le présentant comme un exemple de « succès » en matière de prévention. En outre, les inspecteurs énoncent clairement qu'il est possible « d'intégrer la gestion de la santé et de la sécurité des travailleurs d'intervention dans le cadre de ses opérations et ce, même dans un cadre où les événements sont imprévisibles ».

En définitive, pour les inspecteurs de la CSST, l'intervention du 10 août à Montréal-Nord porte l'empreinte de l'improvisation et d'une gestion déficiente des risques et ce, à plusieurs niveaux. Aussi ont-ils énoncé trois avis de correction, que nous estimons utile de reproduire ici.

■ « L'employeur ne s'assure pas d'informer adéquatement tous les travailleurs sur les risques reliés à leur travail. Lors de la soirée du 10 août 2008, les agents sont appelés à contenir une foule sans avoir reçu au préalable des directives quant à l'hostilité et à l'agressivité de la foule, au port des équipements de protection individuelle appropriés et à la possibilité de tireurs dans la foule.

Risques de blessures suite à des actes de violence tels que lancement de projectiles ou blessures par balles.

■ L'employeur n'utilise pas les méthodes et les techniques visant à identifier, à contrôler et à éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs (évolution de l'agressivité de la foule/possibilité d'armes à feu dans la

foule) n'est pas considéré dans la planification des opérations de contrôle de foule.

Risques de blessures suite à des actes de violence tels que lancement de projectiles ou blessures par balles.

■ L'employeur n'utilise pas les méthodes et les techniques visant à identifier, à contrôler et à éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs. Lors de la soirée du 10 août 2008, les travailleurs sont repositionnés à l'endroit même où un travailleur a été blessé par balle dans les minutes précédentes sans s'assurer préalablement d'identifier l'endroit d'où le tir provenait, de contrôler le secteur et d'éliminer le risque de tireur (neutraliser la menace). *Risque de blessures par balles.*»

Ces avis de correction devront être respectés dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur émission à défaut de quoi le SPVM s'exposera à des poursuites pénales intentées par la CSST.

Bien entendu, nous continuerons de suivre le dossier de près. La santé et la sécurité au travail des membres est pour nous une priorité! 🍷



Quelques rappels...

Programme en cas d'accident (DMA)

Il s'agit d'une assurance offerte depuis le 1^{er} janvier 1998 aux membres actifs ou retraités de moins de 65 ans et qui participent au régime d'assurance-vie collective. Elle compense pour **tout accident entraînant le décès, la plupart des mutilation, la paralysie, la perte de l'usage d'un membre, de la vue, de la parole ou de l'ouïe, n'importe où dans le monde, 24 heures sur 24, au travail ou non.**

Elle prend cependant fin avec l'arrivée de votre 65^e anniversaire de naissance.

N.B. Des modifications peuvent être apportées en vous présentant à la Fraternité et en complétant la fiche requise.

RAPPELONS-NOUS LES COÛTS

| | | ACTIFS Individuel semaine | ACTIFS Familial semaine | RETRAITÉS Individuel rente | RETRAITÉS Familial rente |
|------------|-----------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| 1 tranche | 20000 \$ | 0,15 \$ | 0,22 \$ | 0,32 \$ | 0,47 \$ |
| 2 tranches | 40000 \$ | 0,29 \$ | 0,43 \$ | 0,63 \$ | 0,94 \$ |
| 3 tranches | 60000 \$ | 0,44 \$ | 0,65 \$ | 0,95 \$ | 1,41 \$ |
| 4 tranches | 80000 \$ | 0,58 \$ | 0,87 \$ | 1,26 \$ | 1,87 \$ |
| 5 tranches | 100000 \$ | 0,73 \$ | 1,08 \$ | 1,58 \$ | 2,34 \$ |
| 6 tranches | 120000 \$ | 0,88 \$ | 1,30 \$ | n/a | n/a |
| 7 tranches | 140000 \$ | 1,02 \$ | 1,51 \$ | n/a | n/a |
| 8 tranches | 160000 \$ | 1,17 \$ | 1,73 \$ | n/a | n/a |
| 9 tranches | 180000 \$ | 1,31 \$ | 1,95 \$ | n/a | n/a |

SANTÉ ET LOISIRS

À la découverte d'un livre intéressant

Voici un bouquin qui m'a fait découvrir d'autres horizons et qui m'a donné le goût de partager l'intérêt que j'ai eu à le lire. L'auteur nous fait connaître la nutrition selon notre groupe sanguin. Rappelons-nous que l'alimentation est la base d'une vie en santé!

Titre : 4 groupes sanguins 4 régimes
Auteur : D^r Peter J. D'Adamo
Éditions : Michel Lafon
ISBN : 2-7499-0429-3

BONNE LECTURE!



AVIS IMPORTANT

La perte de l'être cher

Le deuil est une dure étape de la vie. Nous voulons donc essayer à notre façon de vous aider et simplifier un peu les démarches à entreprendre lors de la perte de l'être cher.

Voici la façon de procéder suite au décès :

1° Personne à contacter

Une de nos préposées aux assurances

par téléphone : 480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161

2° Après avoir obtenu un rendez-vous à nos bureaux afin de recevoir les indemnités de la Caisse des 25 ¢ (payable immédiatement) et l'assurance-vie, vous devez nous fournir, lors de ce rendez-vous, les documents suivants :

- Original de l'attestation de sépulture émis par le salon funéraire.
- Original du certificat de naissance de la personne décédée.
- Recherche testamentaire émanant de la Chambre des notaires et du Barreau du Québec (pour imprimer un formulaire de recherche testamentaire : www.rdtmq.org/fr/rechercheTestamentaire/index.html ou en obtenir un exemplaire par téléphone : 514 879-2906)

- Original du testament (s'il n'y a pas de testament, vous devez apporter, si vous en possédez un, votre contrat de mariage s'il inclut une clause testamentaire).

3° Lors de ce rendez-vous, vous aurez à choisir votre régime d'assurance-maladie comme complémentaire.

4° De plus, si vous le désirez, vous pourrez convertir l'assurance-vie que vous possédiez avec votre conjoint(e) en assurance-vie individuelle, mais pour ce faire, vous devrez communiquer avec nous **DANS LES 30 JOURS DE LA DATE DU DÉCÈS DE VOTRE CONJOINT(E)**.

APRÈS CE DÉLAI DE 30 JOURS, VOTRE ASSURANCE-VIE EST AUTOMATIQUEMENT ANNULÉE ET IL SERA ALORS IMPOSSIBLE D'EN OBTENIR UNE NOUVELLE.



L'assurance médicaments

Aidez-nous à vous

Après nous avoir éclairés sur la façon de choisir notre pharmacien dans le numéro de septembre, Yves Gariépy – pharmacien retraité et consultant - nous propose quelques trucs pour préparer nos rendez-vous chez le médecin mais surtout, pour ne pas perdre le contrôle sur notre médication.

Premièrement, nous devrions avoir en main notre liste de médicaments, une liste de la ou des maladies dont on souffre ainsi que quelques notes sur l'histoire médicale de nos parents et grands-parents.

Quant à l'équivalence générique ou thérapeutique, il faut savoir comment réagir à l'initiative du médecin qui nous propose un changement de médicament.

L'équivalence générique ou thérapeutique des médicaments

Utilisez-vous de l'huile minérale ou synthétique dans le moteur de votre voiture? Je suppose qu'il y a des policiers qui perçoivent l'huile synthétique comme un produit supérieur dont le prix plus élevé est justifié. D'autres policiers considéreront qu'un lubrifiant est un lubrifiant et que l'huile minérale fait ce travail depuis un siècle à moindre coût. Les deux groupes ont raison; de façon générale, l'huile minérale fait le travail et l'huile synthétique peut être choisie pour des circonstances particulières.

C'est la même chose pour les médicaments. Tous les produits destinés au

contrôle de l'hypertension baissent la pression, mais certains de ces produits font un meilleur travail que d'autres pour baisser la pression de certains individus.

Même ingrédient

On trouve sur le marché des équivalents génériques. Il s'agit de produits de fabricants différents qui ont la même dénomination commune, c'est-à-dire qu'ils ont la même formule chimique quant à l'ingrédient actif. Ils peuvent avoir des couleurs et des formes différentes de même que des ingrédients inertes différents qui aident à leur dissolution. Mais ils ont tous le même mécanisme d'action. Depuis 1974, les pharmaciens québécois sont autorisés à vous fournir un produit générique de leur choix, et ce, même s'il ne provient pas du fabricant qui a été choisi par votre médecin en mentionnant une marque de commerce dans sa prescription.

Mêmes effets

Nous avons aussi sur le marché des équivalents thérapeutiques. Ce sont des produits d'un même fabricant ou de fabricants diffé-

rents qui **N'ONT PAS** la même dénomination commune, donc qui ont des ingrédients actifs différents, mais qui ont grosso-modo les mêmes effets, par exemple une baisse de la pression sanguine. Ils peuvent eux aussi avoir des couleurs et des formes différentes, de même que des ingrédients inertes différents qui aident à leur dissolution. Ils ont souvent des mécanismes d'action différents les uns des autres. Généralement, les pharmaciens québécois ne sont pas autorisés à faire la substitution thérapeutique, sauf quand il y a autorisation préalable du médecin. Ces autorisations sont plus courantes en milieu hospitalier.

Chez le médecin

Mais revenons à votre visite prochaine chez le médecin. Si votre maladie chronique est sous contrôle avec un médicament que vous prenez pour la pression ou le cholestérol, votre médecin aura tendance à continuer le même traitement avec le même médicament. S'il vous propose de changer votre médicament pour un nouveau qui arrive sur le marché, il faut réagir comme vous le faites chez le garagiste qui vous propose l'huile

aider !

synthétique. Les produits nouveaux dans une classe thérapeutique sont invariablement plus chers que ceux qu'ils remplacent. Avant de donner votre consentement au nouveau traitement, il vous faut comprendre ce qui peut motiver ce changement. Votre médecin pourrait avoir décelé des changements aux résultats de vos prises de sang et vous expliquer ce que le produit proposé pourrait faire de plus pour vous. Soyez très clair avec votre médecin sur le confort que vous procure l'absence d'effets indésirables avec votre traitement actuel, si c'est le cas. Et si vous acceptez d'essayer un nouveau médicament, réglez tout de suite avec votre médecin les modalités d'un rendez-vous de suivi à son bureau ou par téléphone, au cas où vous observeriez des effets indésirables.

À l'hôpital

Il y a une autre situation à surveiller quant à la substitution générique ou thérapeutique. C'est celle où vous seriez hospitalisé temporairement. Il se peut que le médicament que vous preniez avant votre entrée à l'hôpital soit différent de celui qui vous sera prescrit par le médecin ou que celui fourni par le pharmacien de l'hôpital. Il faut toujours exiger de votre pharmacien privé de bien mettre sur l'étiquette la marque de commerce identifiant le produit ou son fabricant. Lorsque vous quittez l'hôpital, assurez-vous également de connaître la

marque de commerce du produit qui vous y était donné, et vérifiez ensuite si le pharmacien privé vous donne le même produit.

Vous pouvez aider le régime d'assurance

Après avoir lu l'encadré (tiré d'une publication officielle du Conseil du médicament), vous aurez compris que dans le système québécois, le législateur a laissé les décisions touchant l'équivalence des médicaments

prescrits aux médecins, aux pharmaciens et à leurs patients plutôt que d'imposer par décret la substitution, et ce aux fins du contrôle des sommes à être remboursées par les régimes d'assurance médicaments (ce qui se fait dans d'autres provinces).

Vous avez tout intérêt à participer à cette discussion. Comme c'est votre régime et vous-même qui payez, vous en sortirez gagnant! 🍌

En juin 2006, le Conseil du médicament, l'organisme chargé de recommander au ministre de la Santé et des Services sociaux la liste de tous les médicaments assurés par le régime d'assurance médicaments du Québec, publiait ce qui suit dans sa Capsule pharmaco-thérapeutique :

Le Conseil rappelle que la Liste de médicaments n'a pas pour but d'établir, pour un médicament donné, son interchangeabilité avec d'autres produits inscrits à la liste. Par ailleurs, le Guide sur la substitution en pharmacie publié par l'Ordre des pharmaciens du Québec indique que « Ni le Gouvernement du Canada, ni celui du Québec, n'assument actuellement la responsabilité de déterminer l'équivalence thérapeutique des médicaments comportant le même ingrédient actif.

En vertu de l'article 21 de la Loi sur la pharmacie et selon les modalités prévues à cet article, le pharmacien assume donc la responsabilité de choisir, lors de l'exécution d'une ordonnance, un médicament susceptible de produire le résultat thérapeutique attendu. »

*Vous avez
des projets
pour la belle
saison ?*

DÉMÉNAGEMENT • RÉNOVATION
VACANCES • LOISIRS

Nos experts se feront un plaisir
de vous guider dans la réalisation
de vos projets financiers !

*Maintenant
ouvert*

CENTRE DE SERVICE
DE LA COURONNE NORD
3010, chemin de la Rivière Cachée
Boisbriand (Québec) J7H 1H9

Toujours plus près de vous !

Notre commun

Pêche sur la glace de l'APPRM

Le 20 février dernier, une journée de plein air avec les membres de l'Association des policiers et policières retraités : beaucoup de plaisir et une étrange prise pour une seconde année consécutive dans la cabane de la Caisse !



2008 : la plus grave crise financière depuis la dépression des années 1930

Débâcle des marchés financiers mondiaux • Sauvetage in extremis et disparition d'importantes institutions financières américaines et européennes • Interventions de nombreux gouvernements et banques centrales pour stabiliser leurs systèmes bancaires • Perte de confiance majeure des investisseurs • Chaos économique mondial

Malgré la tourmente, fidèle à sa tradition, votre Caisse se distingue :

+ de 1 million de \$ vous seront ristournés !

Surveillez nos communications pour connaître la date de dépôt de votre ristourne établie en fonction des intérêts qui vous ont été perçus ou versés en 2008

À cela s'ajoutent :

- les sommes distribuées en cours d'année par la tarification VIP
- les dons et commandites
- les sommes remises via le Fonds d'aide au développement du milieu.

C'est clair : en regroupant l'ensemble de vos produits financiers à la Caisse Desjardins des policiers et policières, vous multipliez les occasions d'économiser et de faire fructifier votre argent.

La confiance, ça rapporte !

auté, une force d'avenir

Policiers
contre
le cancer :

9^e Rase-o-thon

Parce qu'elle partage vos valeurs et vos préoccupations, votre Caisse s'est faite partenaire de cette cause humanitaire portée par la communauté policière à même son Fonds d'aide au développement du milieu, exprimant ainsi une fois de plus sa distinction coopérative. Bravo à tous les participants et merci aux donateurs!



Tournoi de golf des policiers retraités en Floride

Ils étaient 114 joueurs à répondre à l'appel de notre ambassadeur-organisateur M. Henri-Paul Tremblay au tournoi de golf annuel de nos retraités «snowbird» le vendredi 27 février au Arrow Head Country Club. Au menu: un beau soleil, juste ce qu'il faut de vent, des retrouvailles agréables après une journée de golf qui le fut tout autant et de nombreux prix de présence offerts par votre Caisse!



Vous organisez le tournoi de golf de votre pdq ou unité de travail? Communiquez avec M^{me} Lise Brodeur au 514.VIP.1004 et bénéficiez de notre promotion golf 2009!

Prochainement à vos côtés à l'occasion de :

la Fête champêtre
le Tournoi de golf annuel des retraités
le Tournoi de golf annuel des délégués
le Tournoi de golf annuel de la FPPM

À bientôt!



Desjardins



Caisse Desjardins des
policiers et policières

www.caisse-police.qc.ca pour mieux vous informer!

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3
téléphone: 514.VIP.1004 (847)
sans frais :1.877.VIP.1004 (847)
télécopieur: 514. 847.1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec - Montréal
Québec



JEAN-FRANÇOIS CIMON
et STEEVE LAGUEUX
REPRÉSENTANTS PARITAIRES
À LA PRÉVENTION EN SANTÉ ET
SÉCURITÉ DU TRAVAIL POUR LE SPVM



Un autre *passé proche...*

**Le 22 mars dernier,
un individu entre de force dans
le PDQ 33 en fracassant la
fenêtre de la porte du vestibule,
armé d'un couteau.**

Le pire a été évité mais cet événement, ainsi que tous les autres événements dangereux, doivent nous interpeller et nous rappeler les règles de prudence, notamment lorsque l'on décide de :

- sortir en uniforme pour respirer un peu d'air et que notre arme est dans notre casier ;
- sortir en uniforme à l'extérieur pour une réunion, seul et sans moyen de communication ;
- laisser une porte déverrouillée à l'accueil ;
- ne pas s'attacher dans le véhicule ;
- sortir les cônes de circulation du coffre du véhicule pour les entreposer dans le poste ;
- grogner parce qu'on nous demande de faire des exercices d'évacuation ;
- garder notre arme dans le tiroir du bureau ;
- accrocher notre ceinturon dans la cuisine pendant notre 10-02 ;
- passer notre tour pour la pratique de tir annuelle ;
- reporter l'inspection des lieux de travail ;
- laisser sa veste pare-balles dans sa case lorsqu'il fait trop chaud ;
- etc.

En fait, un événement comme celui du 22 mars dernier doit nous rappeler que l'accident est par définition **une exception** et qu'il frappe au moment où l'on s'y attend le moins, où lorsqu'on est pressé, bref, au moment où l'on a baissé la garde.

Nous rencontrons plus de 200 policiers par année lors de nos formations en SST et nous répétons continuellement que les petits gestes font toute la différence... La prévention en SST, ce n'est pas un concept abstrait, c'est une foule de petits gestes quotidiens. Il faut toujours demeurer vigilant et rigoureux, pour notre sécurité et celle des autres. Et lorsque votre petite voix intérieure vous suggère de prendre un chemin plus rapide... méfiez-vous ! Car le jour où l'on devient l'acteur principal d'une situation malheureuse, on n'a pas toujours une seconde chance.

Sur ce, restez prudents et vigilants. 🚩



Hors de la pensée commune, point d'intelligence...

Hors de l'Église, point de salut...

Il y a, dans nos sociétés fortement médiatisées, une pensée unique qui se répand à la vitesse de l'éclair.

Il y a des prêtres-à-penser comme il y a des prêtres-à-porter qui font l'économie d'une réflexion digne de ce nom.

Il y a beaucoup de confusion parce que, par manque de reconnaissance de toute autorité, on en est venu à une pensée anarchique et chaotique.

Nous avons un problème de parole, et une parole c'est plus que des mots, c'est l'engagement d'un être qui, pour affirmer une réalité, est prêt à y mettre le prix de lui-même. Nous sommes loin des discours et tout proche de l'amour. Dans le christianisme, la parole, c'est quelqu'un : c'est le Christ livré pour la rémission de nos péchés. Non seulement Dieu ne retient rien contre nous, mais pour nous affranchir, il va jusqu'au don de lui-même. Ce n'est pas « fais tout ce que tu veux », mais « ne me fatigue pas avec tout ce qui t'arrive ».

Or, nous sommes justement dans une société et même une planète où il arrive beaucoup de mal et de souffrance. La tentation de Pilate de s'en laver les mains est grande dans cette ère de libéralisme. On a vu s'effondrer de grands

pans de la société économique qui passaient pour des bijoux du capitalisme et qui se sont enrichis de façon virtuelle, mais en en faisant payer le prix à des êtres très réels.

Nous sommes témoins chaque semaine de violence familiale, d'atteinte à la dignité de l'être humain sous de multiples formes et d'une croissance de la maladie mentale. Ces phénomènes se manifestent tant à travers les suicides qu'à travers bien d'autres maux dont les pages des journaux sont remplies et dont nous pouvons être témoins jusque chez nos proches.

Et pourtant Dieu aime ce monde et, loin d'être complice de tous nos maux, s'y donne et s'y livre pour qu'on puisse trouver le chemin de sortie. Il n'y a pas si longtemps, un homme, Benoît, pape, a

visité l'Afrique. Il s'y est rendu comme successeur de Pierre. Son pouvoir avait la pauvreté d'une parole ; il a osé dire qu'il ne croyait pas que le condom soit la solution entière, complète et totale au mal qui tenaille la chair de nos frères africains, et qui tue. Il ne s'est pas pris pour le ministre de la santé publique, il ne lui a pas dit quoi faire, il n'a pas abordé la question dans sa dimension physique mais plutôt spirituelle. Mais sa pensée ne faisait pas corps avec les lieux communs. Il a passé pour un imbécile.

Mais qu'est-ce qu'il a dit, qu'est-ce qu'il a voulu dire ? De quoi a-t-il parlé ? Il a déçu. N'aurait-il pas pu nous dire qu'après deux mille ans de christianisme, le salut nous a été donné par le latex ?

Suite à la page 22

Suite de la page 21

On l'aurait acclamé, on aurait trouvé que l'Église catholique avait fait un bond prodigieux d'évolution, mais il n'a pas parlé de ça. Mais de quoi a-t-il parlé ?

Pour le savoir, il faudrait s'intéresser à ce qu'il dit et aller à la source pour non pas recevoir des interprétations toute faites mais essayer de saisir le sens de ce qu'il dit à partir de la situation qui est la sienne, et de la situation qui est la leur.

Je vous encourage à faire la même chose pour vos proches. Et je vous encourage à dire vous-même ce que vous avez à dire au lieu de le laisser dire par d'autres, à votre place. Car affirmer une parole, c'est exister. Il nous est très facile de ne pas être en ne disant jamais rien.

Ce que j'ai entendu, c'est qu'il nous a parlé d'une humanisation de la sexualité, ce qui pourrait être à moyen terme une solution plus durable. Il a rappelé certains idéaux chrétiens qui peuvent difficilement être accessibles pour tous, ni même significatifs. Il a remercié tous les hommes de bonne volonté qui, dans la vie de ces personnes, hommes, femmes, enfants, nourrissons, choisissent de ne pas se préserver d'être en relation avec eux. 🍷

Décès



Arsenault, Paul (agent 4112)
Embauché le 20 avril 1969
Retraité le 4 juin 1998
Décédé le 11 décembre 2008
à l'âge de 68 ans



Boisjoly, Roland
(sergent-détective)
Embauché le 2 février 1948
Retraité le 4 février 1978
Décédé le 17 novembre 2008
à l'âge de 86 ans



Charbonneau, Bernard
(agent 697)
Embauché le 4 août 1947
Retraité le 1^{er} juin 1981
Décédé le 18 décembre 2008
à l'âge de 85 ans



Couture, Paul (sergent-détective)
Embauché le 16 mars 1953
Retraité le 23 février 1986
Décédé le 1^{er} janvier 2009
à l'âge de 75 ans



Cyr, Paul (agent 2066)
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 2 juillet 1988
Décédé le 1^{er} novembre 2008
à l'âge de 70 ans



Descarreaux, Réginald
(sergent-détective)
Embauché le 17 juillet 1950
Retraité le 17 janvier 1980
Décédé le 24 janvier 2009
à l'âge de 80 ans



Deslongchamps, André
(agent 1240)
Embauché le 26 juin 1950
Retraité le 8 janvier 1984
Décédé le 26 février 2009
à l'âge de 77 ans



Dufort, Robert (agent 2948)
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 3 décembre 1996
Décédé le 20 février 2009
à l'âge de 63 ans



Fitzgerald, Michael
(agent 3821)
Embauché le 1^{er} décembre 1966
Retraité le 11 février 1988
Décédé le 1^{er} mars 2009
à l'âge de 66 ans



Fontaine, Antonio (officier)
Embauché le 10 mars 1947
Retraité le 10 août 1979
Décédé le 17 décembre 2008
à l'âge de 84 ans



Forget, Raymond
(sergent-détective)
Embauché le 1^{er} octobre 1956
Retraité le 10 mars 1984
Décédé le 27 février 2009
à l'âge de 74 ans



Fortier, Réal (agent 2117)
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 20 mai 1984
Décédé le 22 février 2009
à l'âge de 76 ans



Girard, Jean-Marie (agent 749)
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 20 octobre 1995
Décédé le 20 février 2009
à l'âge de 72 ans



Godère, Michel (agent 356)
Embauché le 31 juillet 1967
Retraité le 4 septembre 1997
Décédé le 23 janvier 2009
à l'âge de 61 ans

**Goulet, Michel**

(sergent-détective)

Embauché le 14 décembre 1964

Retraité le 4 juillet 1995

Décédé le 27 novembre 2008

à l'âge de 63 ans

**Guimond, Jacques** (capitaine)

Embauché le 18 avril 1950

Retraité le 18 août 1975

Décédé le 25 février 2009

à l'âge de 80 ans

**Laframboise, Roger** (sergent)

Embauché le 7 juillet 1952

Retraité le 8 août 1982

Décédé le 31 décembre 2008

à l'âge de 75 ans

**Langlois, Jean-Guy**

(agent 2208)

Embauché le 18 mai 1964

Retraité le 14 décembre 1989

Décédé le 10 novembre 2008

à l'âge de 64 ans

**Laurin, Paul** (agent 1449)

Embauché le 26 juin 1951

Retraité le 3 juillet 1983

Décédé le 4 novembre 2008

à l'âge de 82 ans

**Lefebvre, Bernard**

(sergent-détective)

Embauché le 26 juin 1951

Retraité le 10 avril 1977

Décédé le 27 octobre 2008

à l'âge de 77 ans

**Lesage, Jacques** (agent 1865)

Embauché le 15 août 1955

Retraité le 15 février 1989

Décédé le 12 janvier 2009

à l'âge de 73 ans

**Lévesque, Jean-Marc**

(agent 1249)

Embauché le 18 avril 1950

Retraité le 19 mars 1978

Décédé le 23 février 2009

à l'âge de 80 ans

**Louis-Seize, Real**

(lieutenant)

Embauché le 15 août 1955

Retraité le 4 avril 1986

Décédé le 17 novembre 2008

à l'âge de 75 ans

**Marcil, Jean-Raymond**

(agent 214)

Embauché le 11 juin 1956

Retraité le 8 janvier 1988

Décédé le 10 décembre 2008

à l'âge de 72 ans

**Milette, Paul** (agent 3000)

Embauché le 27 juin 1966

Retraité le 3 juin 1997

Décédé le 7 janvier 2009

à l'âge de 62 ans

**Pigeon, Robert** (agent 3795)

Embauché le 14 juin 1965

Retraité le 7 janvier 1999

Décédé le 6 février 2009

à l'âge de 63 ans

**Ratelle, Jean** (officier)

Embauché le 18 avril 1950

Retraité le 20 février 1982

Décédé le 5 janvier 2009

à l'âge de 81 ans

**Riffon, Normand** (agent 383)

Embauché le 31 juillet 1967

Retraité le 6 juin 1998

Décédé le 8 mars 2009

à l'âge de 60 ans

**Rioux, Bernard** (agent 2391)

Embauché le 25 janvier 1988

Décédé le 6 novembre 2008

à l'âge de 44 ans

Roy, René (sergent)

Embauché le 27 juin 1966

Retraité le 27 juin 1996

Décédé le 8 décembre 2008

à l'âge de 61 ans

**Stephens, Gérald** (agent 4180)

Embauché le 2 juin 1960

Retraité le 5 juin 1990

Décédé le 3 décembre 2008

à l'âge de 72 ans

**Trudel, Robert** (agent)

Embauché le 10 janvier 1955

Retraité le 21 janvier 1988

Décédé le 13 décembre 2008

à l'âge de 73 ans

**Vidal, Maurice** (sergent)

Embauché le 3 septembre 1957

Retraité le 4 septembre 1993

Décédé le 27 février 2009

à l'âge de 78 ans



HOCKEY DE LA FRAT

Une saison intense !

44 matchs joués et une finale au Centre Bell...

Une saison d'une grande intensité vient de se terminer. En effet, du 15 septembre au 27 mars, les quatre vaillantes équipes de la ligue de la Fraternité se sont affrontées lors de 44 matchs et les joueurs ont donné leur 110% partout sur la glace, y compris dans les coins !

Quant à la finale, c'est nulle part ailleurs qu'au Centre Bell qu'elle a été disputée ! La glace des Canadiens a ainsi pu accueillir des performances dignes des

équipes de la LNH ! Une source nous informe même que des éclaireurs des Canadiens auraient été impressionnés par certains joueurs !

Nous tenons d'ailleurs à remercier l'organisation des Canadiens de Montréal pour cet appui hors du commun et très apprécié.

La prochaine saison commence le 14 septembre prochain !

Pour information, veuillez contacter Guy Lefrançois au 514 527-8305.



L'équipe des Blancs et son capitaine (en haut à droite), **Frédéric St-Pierre**.



L'équipe des Bleus et son capitaine (en haut, complètement à droite), **Michel Descheneaux**.



GUY LEFRANÇOIS

PRÉSIDENT
ASSOCIATION SPORTIVE ET ATHLÉTIQUE DE LA FPPM



Les quatre équipes de la ligue de la Fraternité lors de la finale, au Centre Bell, le 27 mars dernier.



L'équipe des Rouges et son co-capitaine (rangée du bas, troisième à partir de la gauche) **Claude Bolduc**.



L'équipe des Jaunes et son capitaine (au centre) **Jonathan Larrivée**.



APPRENDRE

Devenir ça se

Prendre sa retraite pour un policier ou une policière, ce n'est pas une mince affaire. Il faut s'interroger sur plusieurs points et il est primordial d'y trouver des réponses. Bien se préparer est essentiel et quitter le service sur un coup de tête ou sans préparation est déconseillé. Je suis très bien placé pour vous le dire!

Une décision majeure!

La décision que vous allez prendre est peut-être l'une des plus importantes de votre vie, c'est pourquoi il convient de bien s'informer. C'est avec l'aide de vos organismes, tels que l'ABR, la Fraternité, la Caisse et l'APPR que vous y arriverez. Les cours de préparation à la retraite offerts par l'ABR vous faciliteront la vie quand il s'agira de prendre une décision réfléchie.

Je me permets de reproduire intégralement un courriel que j'ai reçu d'un jeune retraité à la mi-janvier. Je vous invite à le lire attentivement. Je vous invite aussi à ne pas oublier que tous les organismes ci-haut mentionnés sont à votre service!

un retraité, prépare !

Bonjour,

Je tiens à souligner le professionnalisme des personnes ressources lors de ma journée de signature de ma retraite le 8 janvier 2009.

À monsieur Fournier du PDQ 49, je tiens à souligner sa grande qualité d'accompagnement, c'est grâce en grande partie à monsieur Fournier que cette journée fut mémorable. Il était comme un frère qui m'accompagnait à mieux vivre mes émotions en me guidant vers le chemin de la retraite.

À madame Laramée de l'ABRPPVM, je tiens à souligner le professionnalisme pour ses explications précises lors de la signature de mes documents, elle explique très bien les facettes de la retraite avec une rapidité d'agir pour mon budget pour une bonne transition à la retraite.

À monsieur Lussier de l'ABRPPVM, je tiens à souligner ses belles qualités d'accueil. Je me sentais chez moi et traité en roi, pour une journée mémorable du passage à la retraite. Un monsieur qui prend le temps avec nous afin de bien nous faire vivre nos émotions face à la retraite.

À monsieur Boulé de la FPPM, je tiens à souligner les qualités d'accueil, de générosité et aussi les explications fournies afin de bien faire des choix éclairés pour mes assurances. Je me sentais comme dans mon salon avec mes chums.

À madame Richer de l'APPRM, je tiens à souligner que cette dame m'a pris en photo comme une vedette avec de bonnes explications pour terminer cette belle journée du passage à la retraite. Son calme et sa rapidité m'ont détendu pour commencer la retraite du bon pied.

Grâce à ce groupe d'intervenants, ma journée de signature et de départ à la retraite fut un grand succès, remplie d'émotions et de joies qui vont rester gravées dans mon cœur à jamais.

Merci à vous tous de votre professionnalisme envers moi.

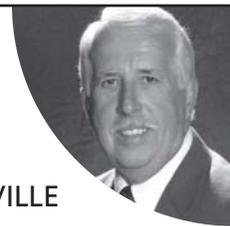
Stéphane Plante

Retraité SPVM-ABRPPM

Repentigny

Rien que la vérité !

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE



■ Saviez-vous que vous pouviez **visiter le centre Bell**? L'itinéraire de la visite est l'amphithéâtre, le Temple de la renommée, la passerelle de la presse, les loges des artistes et le vestiaire des Canadiens, si disponible. Un beau cadeau à offrir à vos petits-enfants! Info 514 989-2841.

■ L'ex-S/D de la section des fraudes **Charles Héroux** et sa conjointe sont revenus enchantés de leur voyage en Égypte. Depuis sa retraite, ce couple est devenu amateur de voyage. Soit dit en passant, Charles salue tous ses ex-confrères.

■ Le conseil d'administration de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien vient de nommer l'ex-S/D et délégué syndical **Kevin Mc Garr** au poste de président et chef de la direction. Bonne chance dans tes nouvelles fonctions Kevin.

■ A été vu au Stade olympique lors de la finale de la Coupe Grey l'ex-S/D **Maurice Jacques** de la section des fraudes. Il habite toujours La Macaza et se dit en pleine forme. Il abat son chevreuil annuellement et salue tous ses amis de la section des fraudes, particulièrement **Jacques Ruel, Gaby Morin et Gérard Belval**.

■ **Robert Chevrier** qui fut jadis directeur à l'ABR est le nouveau président du Musée de la Police de Montréal. Il fera un bon job!

■ Le hasard de la vie a fait que trois retraités de la Police Jeunesse des années 1970, soient **Réjean Poirier, Jean-Guy Vandal et Réal Déry**, ont été vus en file d'attente dans la foule au Vatican afin de voir le Pape, suite à une escale à Rome durant une croisière sur la Méditerranée. Ces trois voyageurs avaient-ils des choses à se faire pardonner?

■ Ayant pris sa retraite en 1983, l'ex-capitaine **Ovida Leroux**, n'a reçu aucun sou sur l'ajustement des surplus en décembre dernier. Ses amis ont décidé de lui faire une collecte afin qu'il puisse boucler ses fins de mois.

■ **Louis Arsenault** rappelle à **Jean-Claude Marcil** la fois où il a lancé son putter et qu'il était resté accroché en haut d'un arbre. Jean-Claude a dû récupérer seul son bâton. Contrôle...

■ **Jean Joly** ne renouvellera pas son mandat à l'APPR. Il quitte après 12 années de loyaux services et aura plus de temps libre pour pratiquer ses sports favoris, le golf et le ski alpin. Au nom de tous les retraités, mille fois merci pour tout ce que tu as accompli à l'APPR.

■ Des retraités en forme, en voilà deux: **Richard Bélair** et **Robert Chaudier** parcourent 3 000 à 6 000 kilomètres de vélo annuellement. Très bon pour le cardiovasculaire paraît-il.

■ Saviez-vous qu'il y avait 15 retraités de plus de 90 ans? Le plus âgé est monsieur **Adrien Rompré**, 97 ans, et il habite Magog! Longue vie à tous ces retraités en espérant qu'ils franchiront le cap des 100 ans en pleine santé!

■ À l'automne 1962, **Louis Arsenault** (Bona) s'en allait à la chasse avec **Jean-Claude Marcil**. Rendu à Labelle, les gais lurons s'arrêtèrent dans un resto pour acheter des cigarettes au coût de 75 cents le paquet. Louis dépose donc l'argent dans la distributrice à cigarette, qui s'est avérée être un «juke box». Quarante-six ans plus tard, Louis entend encore parler de cette histoire. Il faut dire que Jean-Claude a une mémoire d'éléphant.

■ Lors du **tournoi de pêche** tenu au centre de pêche Lauzon, la cabane la plus hospitalière fut désignée comme étant celle de **Jean Paradis. Gaétan Blais** a capté le plus long brochet, soit 25 pouces. Les quelque 90 personnes ont fort apprécié leur journée et je félicite le comité organisateur formé de Gilbert Petit et Joël Savard.

■ **Noëllan (robocop) Munger** a subi une autre opération au genou avec succès. Est-ce que sa saison de golf est en danger?

■ Le **tournoi de golf des retraités** en Floride a attiré 112 joueurs et 130 convives qui ont dégusté un succulent repas. Bravo aux organisateurs.

Mon séjour à l'APPR est terminé



C'est avec un brin de nostalgie dans l'âme que je vous annonce que je ne renouvellerai pas mon mandat le 7 mai 2009. Après avoir œuvré durant 30 ans comme policier au SPVM, les circonstances m'ont amené à passer 12 merveilleuses années comme secrétaire adjoint à l'APPR. L'heure est maintenant venue de passer le flambeau à une autre personne afin que je puisse réaliser de nouveaux défis.

J'en sors avec une grande expérience et avec l'impression d'avoir bien rempli mes mandats. J'ai eu l'honneur et le privilège de rencontrer des gens extraordinaires tout au long de ces 12 années. Je pense particulièrement aux retraités qui participaient en grand nombre à mes activités. Et je remercie les différents organismes de leur coopération. La fierté, l'entraide, la camaraderie et le sentiment

d'appartenance ont été mes guides durant mon stage à l'APPR. Servir les autres m'a apporté un sentiment de revalorisation et c'est avec ces objectifs en tête que j'ai œuvré durant mes 3 mandats.

Je m'en voudrais de ne pas souligner l'excellente collaboration et le dévouement des deux secrétaires de l'APPR, sans eux le travail aurait été plus difficile. Je remercie également le conseil d'administration de l'APPR de leur pleine collaboration, en plus de me faire confiance durant mon stage à ladite association.

En terminant, j'encourage fortement tous les membres de l'APPR à participer aux différentes activités organisées pour vous par votre association, laquelle se dévoue vraiment pour ses membres.

Jean Joly

La Symphonie vocale a besoin de relève!

Depuis plus de 50 ans, la Symphonie vocale représente la Fraternité des policiers et policières de Montréal lors de funérailles de policiers retraités et de funérailles civiques lorsque des policiers décèdent en devoir. La Symphonie est également parfois sollicitée par d'autres corps policiers pour chanter à des funérailles. Naturellement, nous avons toujours besoin de relève! Nous lançons donc un appel aux membres qui veulent se joindre à nous le lundi soir à 19 h 00, à la Fraternité des policiers et policières de Montréal, au 480 Gilford, dans la salle Jean-Paul-Lapointe.

Nous effectuons environ 30 à 35 sorties annuelles pour faire des concerts. Vous n'avez pas à connaître la musique ou le solfège, nous n'avons besoin que de votre voix! Mesdames, joignez-vous à nous! Nous avons un grand besoin de voix féminines! Elles rehausseront la qualité de notre symphonie!

Pour informations, Pierre Germain au 450-552-1110 ou germdum@videotron.ca



Un souper de Noël très réussi

L'APPR tenait son souper des Fêtes le 11 décembre dernier au Buffet Marina. Tous les convives ont dégusté un copieux repas en plus de s'amuser avec gaieté sur le plancher de danse. Plus de 3 500 \$ ont été offerts en prix de présence aux participants. Les gens ont fort apprécié leur soirée. Félicitations à Jean Joly et André Campeau, les principaux organisateurs de cette magnifique soirée.



En tenue de circonstance, les serveurs du Buffet Marina s'appêtent à servir ces magnifiques coupes de fruits!



Si la bouffe est délicieuse, c'est grâce à ceux qui la préparent! **Jean Joly** et **André campeau** se font photographier avec **Alphonse**, le gérant général, **Vito**, le chef cuisinier, **Sandro** le gérant du personnel ainsi que **Gino**, le propriétaire.



Une vue de la table à cadeaux... Le père Noël a été généreux en 2008!



Un magnifique téléviseur à écran plat fut tiré au hasard. Le président de l'APPR, **Raymond Laframboise**, offre ses félicitations à **Marcel Deschesnes**, l'heureux gagnant. Il est accompagné par les responsables de la soirée **André Campeau** et **Jean Joly**.



Joyeux 90^e anniversaire!

Le 26 janvier dernier, l'ex-agent 1329, **Olivier Couturier**, a célébré son 90^e anniversaire de naissance. Il a quitté le service après 30 ans de loyaux services et est retraité depuis 30 ans. Monsieur Olivier a été de longues années comme policier motard au centre-ville de Montréal. On voit sur la photo sa petite fille **Jacinthe Laferrière**, qui est policière à Candiac pour le service de police de Roussillon. Félicitations et longue vie Olivier.

Du billard à son meilleur

Le 27 octobre dernier, l'APPR organisait son **tournoi de billard** à la Garnison de Longue Pointe. Les gagnants de ce premier jour sont, dans la classe A, **Gilles Perreault** et **Claude Lauzon**.



Gagnants du 26 janvier: **Claude Poirier** et **Michel Lessard**, félicités par **Marcel Crevier** et **Gilbert Petit** de l'APPRM



Gagnants du 2 février: de gauche à droite, **Gilles Perreault** et **Gaétan Lemay**. Félicitations!



Une photo de groupe des participants des 26 et 2 février 2009!

Tournoi de golf de nos retraités en Floride

Le tournoi de golf de nos retraités a attiré 112 joueurs le 27 février dernier au Club de golf Arrowhead. On doit féliciter **Claude Boudreau, André Poitras** et **Henri-Paul Tremblay** qui organisent cette rencontre annuellement. Cela permet à nos retraités de fraterniser entre eux. Ceux-ci n'ont pas perdu l'habitude de se rencontrer tous les jeudis au marché aux puces situé sur le boulevard Sunrise.



Le comité organisateur a été fort actif pour la préparation de ce tournoi. De gauche à droite: **André Poitras, Henri-Paul Tremblay** et **Claude Boudreau**.



Plusieurs épouses de nos retraités ont tenu à participer à ce tournoi.



Un quatuor fort dynamique que celui de **Mario Morroni, Gaétan Brazeau, Gilles Beaugard** et **Raymond Laframboise**.

Hommage aux policiers décédés en devoir

À l'automne dernier, l'École nationale de police rendait hommage aux policiers décédés en devoir. Le **père de l'ex-S/D Gérard Belval, Clément**, est décédé en devoir en 1950 à la suite d'un accident. Gérard, à droite, ainsi que son fils Daniel, policier au SPVM, ont tenu à assister à la cérémonie de recueillement pour commémorer les policiers morts en devoir.



Tout un exploit de Robert Chaudier

L'ex-244 **Richard Bélair** et l'ex-sergent **Robert Chaudier**, tous les deux du SWAT, se sont rendus à Tempe en Arizona pour participer à la compétition *Iron man*. Robert a terminé en 12 heures 07 minutes et 43 secondes. Félicitations Robert, pour un jeune vieux de 52 ans, c'est tout un exploit. Pour ceux qui ne connaissent pas cette compétition, elle consiste à nager 3.8 kilomètres, à parcourir 180 kilomètres en vélo et à terminer le tout par un marathon de 42 kilomètres. Robert a l'intention de participer au *Iron man* de la Floride à l'automne prochain. Bravo, ne lâche pas !



Richard Bélair à gauche, accompagné de **Robert Chaudier** posant devant l'enseigne de Ironman.

Bal annuel de l'APPR

Le Bal annuel de notre association aura lieu le **vendredi 16 octobre 2009** à la salle de réception Le Madison, 8750 rue Provencher à Saint-Léonard. Formez vos tables de 10 ou 12 personnes. Les billets seront en vente le 1^{er} septembre 2009. Maximum : 500 personnes.

Les amateurs de danse pourront s'en donner à cœur joie, du souper jusqu'à la fin de la soirée ! Un orchestre et une *disco* assureront la musique.

*Une soirée inoubliable
vous attend !*



Le tournoi de pêche sur glace, une activité pour tous!

Le 20 février dernier avait lieu le tournoi de pêche sur glace. Plus de 90 personnes y ont participé. Cette année, il y avait quelques grosses prises, dont un brochet de 25 pouces. Nos participants ont passé une agréable journée. Félicitations à **Joël Savard** et **Gilbert Petit** pour leur magnifique travail d'organisation.



Édith et Raphaëlle Savard ont fort apprécié leur journée de pêche.



Raymond Paradis félicite Gaéтан Blais pour sa prise d'un brochet de 25 pouces.



*La Caisse Desjardins des policiers et policières était bien représentée par le directeur général, **Normand Prévost** et **Christiane Malenfant**, administratrice. **Rébecca** et **Samuel Prévost** se sont bien amusés tout au long de la journée.*

Tournoi de pitch printanier

Le 16 avril dernier se déroulait à la salle *Jean-Paul Lapointe* le fameux tournoi de pitch printanier. Un produit de l'érable a été remis à chaque participant! Bravo aux gagnants!

Ingénieux ce Pierre...

Pierre Vincent était en observation lors d'une importante filature. Comme déguisement, il utilise une casquette de l'APPR. Est-ce une astuce pour attraper sa proie? Pas certain!

Remerciements

Madame **Réjeanne Campeau**, épouse de monsieur **André Campeau**, secrétaire à l'APPR, remercie la Caisse Desjardins des policiers et policières pour avoir choisi deux de ses œuvres, lesquelles paraissaient sur la carte de souhaits pour l'année 2009.



Souper-théâtre

Date

14 août 2009 à 20 h

Endroit

Théâtre des Hirondelles
Saint-Mathieu-de-Belœil

Souper

Style buffet, à 18 h

Comédie

Dentelle et Diesel

Prix

Membre 40 \$

Non-membres 53 \$

Mettant en vedette

Michel Charrette (Les Boys)

Claude Prigent (Auberge du chien noir/Caméra café)

Catherine Lachance (Histoire de fille/Une grenade avec ça)

Bénédicte Décary (Négociateur I et II/Un modèle à part)



Billet en vente à compter du 2 juin 2009

Collecte de sang de la Fraternité

Ce sont 105 donneurs qui, le 9 avril dernier, se sont présentés sous la présidence d'honneur de Charles Dubois, superviseur de quartier au PDQ 30. Merci à ceux et celles qui se sont faits saigner pour la cause! Merci également à nos bénévoles actifs et retraités!



À droite, **Charles Dubois**, président d'honneur

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les bons pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami!

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez!

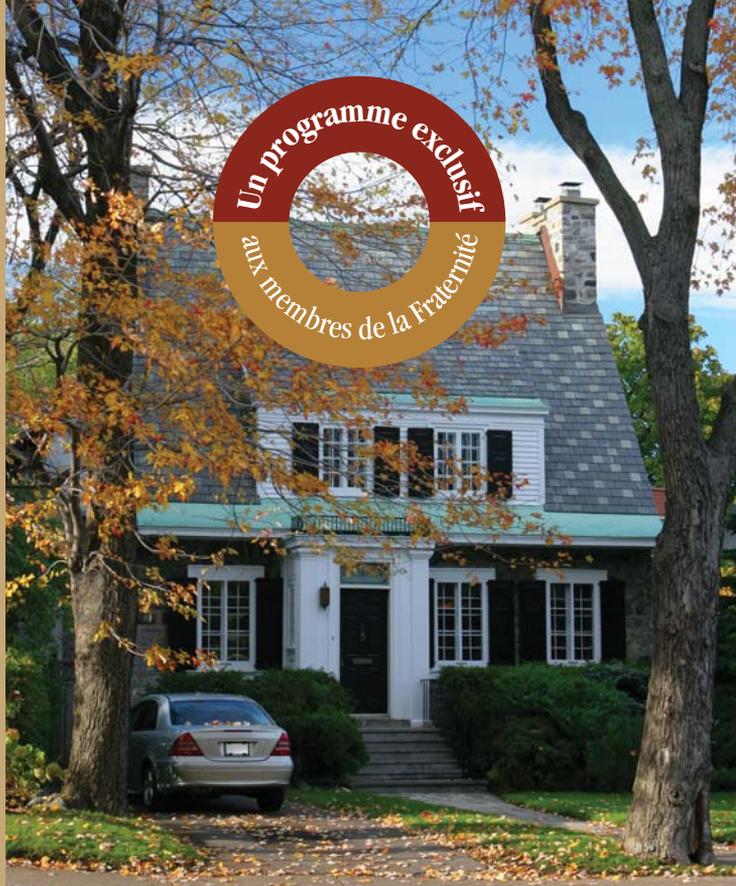
Achetez pour trois mois...

Depuis le 1^{er} janvier 2009, vous n'avez plus qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...

Chez Beucage Mercedem nous vous offrons un programme d'assurance auto et habitation adapté à vos besoins.



BEUCAGE MERCEDEM
ASSURANCES



Vous possédez un commerce ?
Vous êtes propriétaire locatif ?

Nous vous accordons
automatiquement un rabais de

15%
sur le meilleur prix
obtenu auprès de la concurrence*.

POUR CONNAÎTRE LES AVANTAGES
DE VOTRE PROGRAMME
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS
SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

514 875-6600
1-800-643-1853
www.beucagemercedem.com

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

**Avec Beucage Mercedem, vous bénéficiez
maintenant de rabais cumulatifs allant jusqu'à
40 % pour l'auto et 25 % pour l'habitation !**